



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 10-14 février 2020

Soixante-dix-huitième session

MISE À DISPOSITION EN TEMPS VOULU DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CODEX

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

1. INTRODUCTION

1.1 Le Manuel de procédure du Codex indique que les documents sont distribués «en principe deux mois avant la session au cours de laquelle ils seront examinés»¹.

1.2 Le problème de la mise à disposition tardive des documents de travail, des rapports et des normes adoptées est une question récurrente. Les débats sur la longueur des rapports et sur la mise à disposition en temps voulu des documents (et des traductions) remontent à la trente-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius (en 2009) et au-delà.

1.3 À sa trente-deuxième session, la Commission s'est penchée sur les questions de la longueur des rapports et de la distribution simultanée des documents, questions qui ont ensuite été débattues lors des vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité du Codex sur les principes généraux, respectivement tenues en 2010² et en 2012³, ainsi qu'au cours de plusieurs sessions du Comité exécutif du Codex. On a alors introduit plus de transparence au moyen de la mise en ligne, en libre accès, d'un formulaire qui permettait aux délégations de suivre en permanence l'état d'avancement et la disponibilité des documents. Les membres se sont penchés sur la question de la distribution simultanée des documents dans toutes les langues; ils n'en ont pas fait la demande mais ont indiqué que nombre d'entre eux devaient travailler dans une langue étrangère et dépendaient par conséquent de la mise à disposition rapide des documents dans les langues officielles des Nations Unies. En outre, pour des raisons pratiques, cette approche ne permettrait pas de distribuer tous les documents en temps voulu comme indiqué dans le Manuel de procédure.

1.4 Le recours à la traduction automatique a été examiné⁴ en tant qu'activité du Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius pour 2014-2019⁵ mais, dans la version finale de celui-ci, les énoncés intéressant cette question sont envisagés de façon plus générale: Objectif stratégique 4 – *Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces*; Objectif 4.1 – *Œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et fondé sur le consensus*; Activité 4.1.4 – *Veiller à la distribution dans les délais de tous les documents de travail du Codex dans les langues de travail du comité/de la Commission*. Le résultat attendu de l'activité 4.1.4 est le suivant: *Les documents du Codex sont distribués de manière plus opportune, soit conformément aux échéanciers déterminés selon le Manuel de procédure*.

1.5 En 2014, le Secrétariat a présenté à la trente-septième session de la Commission le document de séance CRD5, dans lequel il était indiqué que, sur la base d'un ensemble de données limité portant sur un certain nombre de comités ayant tenu leur session cette année-là, 50 pour cent des documents en anglais avaient été distribués au moins deux mois avant la tenue des sessions, 27 pour cent entre un et deux mois et 23 pour cent moins d'un mois avant les sessions. Les rapports des comités étaient quant à eux distribués dans un délai de quatre semaines après la fin des sessions.

¹ Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, section I: Textes fondamentaux et définitions, paragraphe 7 de l'article VII Ordre du jour.

² ALINORM 10/33/33, paragraphes 99 à 104.

³ REP12/GP, paragraphes 72 à 85.

⁴ REP11/EXEC, paragraphe 113.

⁵ <http://www.fao.org/3/a-i3826f.pdf>.

1.6 À la trente-septième session de la Commission (2014)⁶, le Secrétariat s'est dit certain que les problèmes entraînant des retards pouvaient être cernés et traités. Les participants à cette session ont invité le Secrétariat à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les documents soient mis au point en temps voulu, en mettant l'accent sur toutes les langues, et ont recommandé que des mesures soient prises au plus tôt et de manière progressive, parallèlement à l'analyse en cours du temps consacré à l'élaboration des documents. Lors de cette même session, le Secrétariat a informé la Commission que les travaux de traduction des normes et des publications Codex dans toutes les langues pour le web étaient en cours malgré les difficultés économiques que cela comportait.

1.7 Depuis 2014, le Secrétariat du Codex suit chaque année la mise à disposition des documents en temps voulu et en rend compte dans le rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2014-2019.

1.8 À sa soixante-dix-septième session, en 2019, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Codex d'élaborer un document de travail, qui serait présenté à la présente session, sur les délais de présentation des documents, les causes possibles des retards et les solutions suggérées, compte tenu des observations formulées par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session⁷. Le présent document a été établi en réponse à cette demande; y sont examinés uniquement les retards concernant les documents en anglais.

2. MISE À DISPOSITION EN TEMPS VOULU DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PENDANT LA PÉRIODE 2014-2019

L'analyse quantitative proposée ci-après a été élaborée sur la base du délai de deux mois précisé dans le Manuel de procédure et de la date effective de distribution des documents.

La répartition par auteur des documents est indiquée dans la section 2.2; l'analyse n'envisage ni la nature des documents ni leur objet (établissement de normes relatives à la qualité ou à la sécurité sanitaire).

Il n'est pas surprenant que deux des comités chargés de la sécurité sanitaire des aliments parmi les plus actifs et les plus prolifiques (le Comité sur les contaminants dans les aliments [CCCCF] et le Comité sur les résidus de pesticides [CCPR]) soient régulièrement confrontés au problème des documents en retard.

L'ordre du jour des sessions de ces comités est non seulement dense mais compte aussi de nombreux documents qui dépendent des avis scientifiques de la FAO et de l'OMS. La formulation des avis scientifiques et la mise au point des normes courent souvent sur une période de douze mois, ce qui signifie que le calendrier est très serré et qu'il est difficile de respecter le délai de mise à disposition des documents deux mois avant la tenue de la session au cours de laquelle ils seront examinés. Toutefois, lorsque cette manière de procéder fonctionne bien, elle contribue dans l'ensemble à un établissement plus rapide des normes. Certains débats sont complexes et délicats et, en général, les présidents des groupes de travail électronique cherchent à parvenir à un consensus au sein de ces groupes afin de faciliter les débats du comité, mais il est vrai que cela peut entraîner des retards dans la publication du document correspondant.

Par ailleurs, les normes relatives aux produits ne dépendent généralement pas de la communication d'avis scientifiques et, de ce fait, on ne peut pas envisager sous le même angle la distribution en temps voulu des documents portant sur les normes relatives aux produits (qualité) et celle des documents relatifs à la sécurité sanitaire.

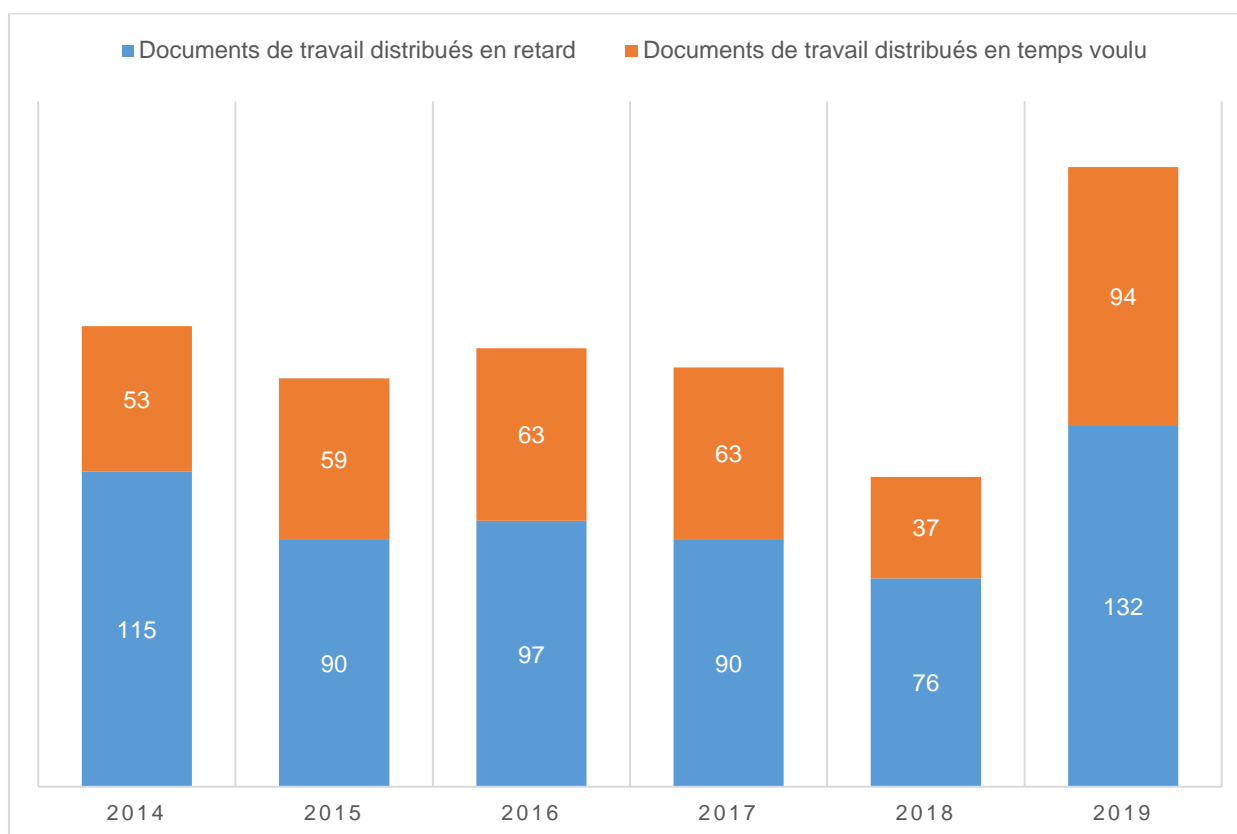
La complexité des questions traitées, la charge de travail et les ressources disponibles peuvent aussi expliquer certains retards dans la publication des documents plus analytiques que le Secrétariat est chargé d'élaborer (par exemple le présent document); pour d'autres types de documents, les retards sont liés à des problèmes de planification ou de de coordination, qui pourraient être résolus.

2.1 Mise à disposition en temps voulu des documents de travail pendant la période 2014-2019 – Vue d'ensemble

2.1.1 Pendant la période 2014-2019, le pourcentage moyen des documents de travail distribués deux mois avant la tenue de la session concernée est resté relativement stable, à 40 pour cent environ (figure 1).

⁶ REP14/CAC, paragraphes 113-118.

⁷ REP19/EXEC2, paragraphe 71, alinéa ii.

Figure 1: Nombre total des documents de travail publié en retard et en temps voulu (2014-2019)⁸

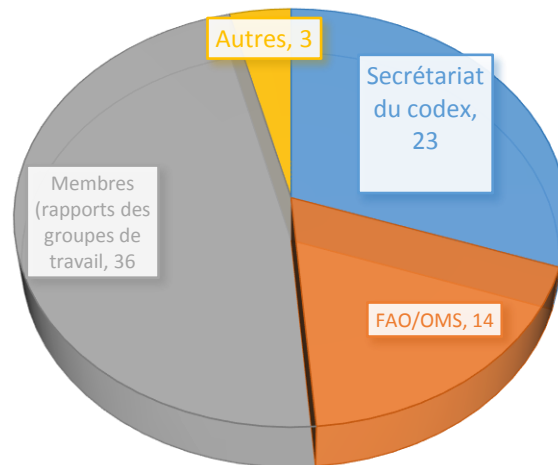
2.1.2 Comme on peut le voir sur la figure 1, la mise à disposition des documents en temps voulu ne dépend pas de leur nombre total. En 2019, par exemple, alors que deux fois plus de documents ont été publiés qu'en 2018 (226 contre 113), la proportion de ceux mis à disposition en temps voulu était bien plus élevée.

2.2 Répartition des documents par auteur

En 2018, la majorité des documents en retard étaient des documents mis au point par les membres, suivis de ceux élaborés par le Secrétariat du Codex (figure 2). La désignation «Autres» renvoie aux documents présentés par des organisations internationales, des présidents, des secrétariats hôtes ou des coordonnateurs régionaux.

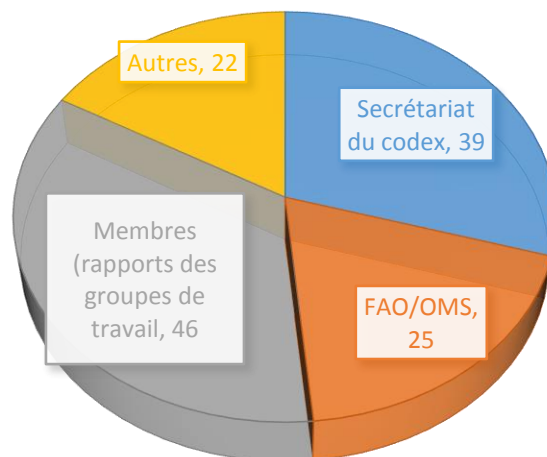
⁸ Dans le cadre de l'analyse, on n'a pas pris en compte les documents de travail publiés en arabe, en chinois, en russe ou uniquement dans la langue originale, ni les lettres d'invitation, ordres du jour provisoires, lettres circulaires, additifs et autres documents d'observation, notamment les réponses aux lettres circulaires et documents d'information, ni les documents d'information non publiés.

Figure 2: Répartition par auteur des documents publiés en retard en 2018



En 2019, on observe une situation analogue (figure 3). On relève toutefois une plus grande proportion de documents en retard dont les auteurs sont la FAO et l'OMS ou ceux regroupés sous la désignation «Autres»; cela peut s'expliquer par le fait que les six comités de coordination FAO/OMS se sont réunis en 2019 et que les coordonnateurs régionaux et la FAO et l'OMS ont élaboré de nombreux documents.

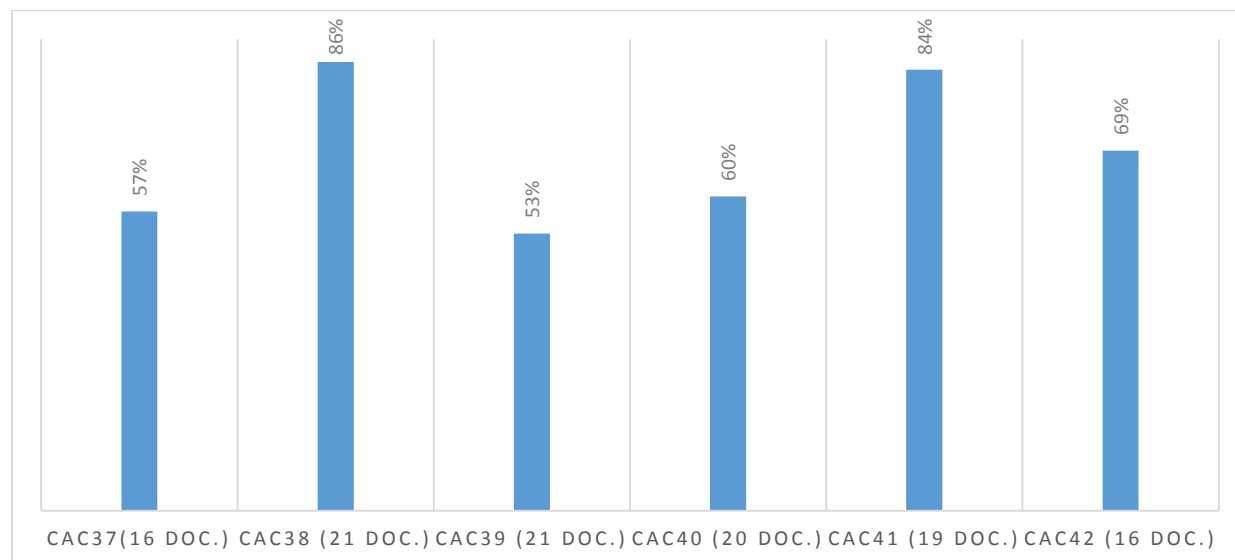
Figure 3: Répartition par auteur des documents publiés en retard en 2019



2.3 Commission du Codex Alimentarius – Documents en retard

En ce qui concerne la Commission, le pourcentage des documents en anglais en retard pendant la période 2014-2019 a varié de 53 à 86 pour cent (figure 4), soit 68 pour cent en moyenne. Au cours de cette période, le nombre de documents de travail est resté relativement stable d'une session à l'autre, à savoir de 16 à 21, et ne permet pas d'expliquer le caractère chronique des retards.

Figure 4: Sessions de la Commission – Pourcentage des documents de travail en retard pendant la période 2014-2019



2.3.1 Mise à disposition des documents de travail de la quarante-deuxième session de la Commission (2019) – Analyse des retards

Le tableau 1 propose un récapitulatif des documents de la quarante-deuxième session de la Commission mis à disposition en retard, accompagné d'explications et de suggestions pour y remédier.

Tableau 1: Quarante-deuxième session de la Commission (2019) – Durée et raisons des retards dans la mise à disposition des documents de travail

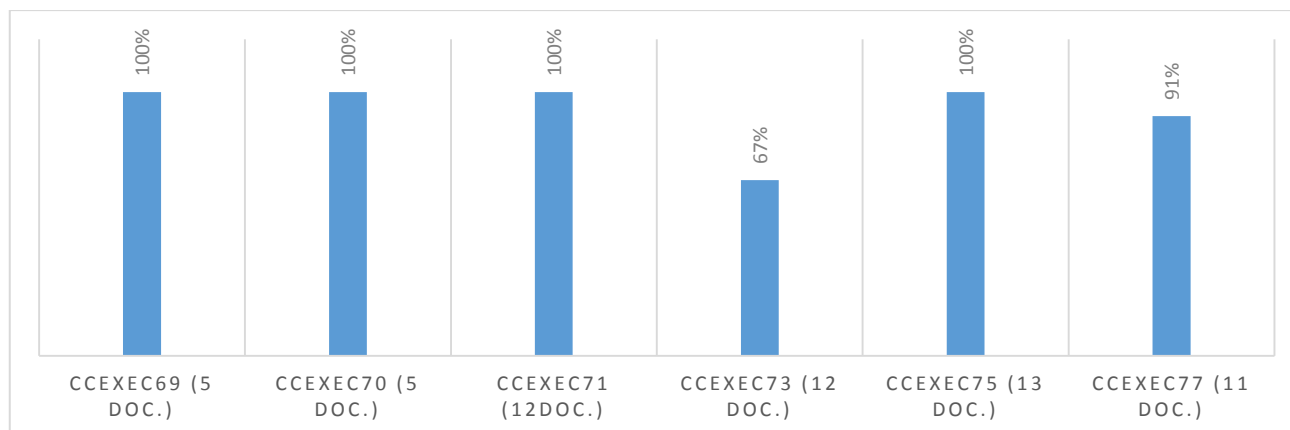
Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
CX/CAC 19/42/2	Modifications à apporter au Manuel de procédure	14	Secrétariat du Codex	Les documents ne sont publiés qu'une fois achevé le cycle des réunions successives des comités, qui prend fin quinze jours avant la tenue de la session de la Commission.	Publier les documents par tranches.
CX/CAC 19/42/7	Révocation de textes du Codex	33	Secrétariat du Codex		
CX/CAC 19/42/9	Interruption des travaux.	33	Secrétariat du Codex		
CX/CAC 19/42/10 Rev. 1	Modifications à apporter aux normes et textes apparentés du Codex	50	Secrétariat du Codex		
CX/CAC 19/42/12	Plan stratégique du Codex pour 2020-2025	30	Secrétariat du Codex	Le Comité exécutif a mis au point un calendrier visant à faciliter la participation à l'élaboration du Plan stratégique (REP19/EXEC1), dans lequel il est indiqué que le Plan stratégique serait disponible un mois seulement avant la tenue de la session de la Commission.	Le calendrier mis au point par le Comité exécutif un an plus tôt a été respecté.

Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
CX/CAC 19/42/13	Questions financières et budgétaires relatives au Codex	15	Secrétariat du Codex	Complexité du processus d'autorisation interne et priorités diverses entre la FAO et l'OMS.	Des mesures sont prises pour maintenir un dialogue ouvert avec les unités concernées afin de faciliter le processus d'examen et d'autorisation.
CX/CAC 19/42/14	Appui scientifique FAO/OMS au Codex: rapport sur les activités et les questions financières et budgétaires	22	FAO/OMS	Complexité du processus de coordination et des procédures d'autorisation interne.	Améliorer la coordination pour garantir une mise à disposition en temps voulu et simplifier le document.
CX/CAC 19/42/15	Questions émanant de la FAO et de l'OMS	36	FAO/OMS	Complexité du processus de coordination et des procédures d'autorisation interne.	Améliorer la coordination pour garantir une mise à disposition en temps voulu et simplifier le document.
CX/CAC 19/42/16	Activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS	14	FAO/OMS	La complexité et la précision du document dépendent des contributions de nombreux acteurs.	Améliorer la coordination pour garantir une mise à disposition en temps voulu et simplifier le document.
CX/CAC 19/42/17	Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex – Rapport annuel 2018	21	FAO/OMS	La complexité et la précision du document dépendent des contributions de nombreux acteurs.	Simplifier le document.
CX/CAC 19/42/19	Désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex	13	Secrétariat du Codex	Document non attribué.	Problème réglé.

2.4 Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius – Documents en retard

Les sessions du Comité exécutif sont dans l'ensemble celles qui présentent le pourcentage le plus élevé de documents de travail mis à disposition en retard par rapport au nombre de documents inscrits à l'ordre du jour (figure 5). Le problème des retards a certes persisté tout au long de la période 2014-2019 mais il faut noter que le nombre des documents de travail inscrits à l'ordre du jour des sessions du Comité exécutif a doublé à partir de 2017. Le Secrétariat du Codex est pratiquement toujours responsable de l'élaboration de ces documents.

Figure 5: Sessions du Comité exécutif – Pourcentage des documents de travail en retard pendant la période 2014-2019



2.4.1 Mise à disposition des documents de travail de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif (2019) – Analyse des retards

Le tableau 2 propose un récapitulatif des documents de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif mis à disposition en retard, accompagné d'explications et de suggestions pour y remédier.

Tableau 2: Soixante-dix-septième session du Comité exécutif (2019) – Durée et raisons des retards dans la mise à disposition des documents de travail

Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/ auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
CX/EXEC 19/77/2	Examen critique	29	Secrétariat du Codex	Proposition et examen d'un nouveau modèle, parallèlement à l'élaboration du document CX/EXEC 19/77/5, avant de passer à son application. Sous-estimation du temps nécessaire pour mener l'examen interne et obtenir des observations, en raison du volume des réunions organisées pendant le premier semestre.	Utiliser le nouveau modèle et transmettre le document en trois tranches, pour faire en sorte que seule la partie finale soit mise à disposition en retard.
CX/EXEC 19/77/3	Rapport du deuxième Sous-Comité de la planification stratégique du Comité exécutif	37	Autres (sous-comité)	Le Comité exécutif a mis au point un calendrier visant à faciliter la participation à l'élaboration du Plan stratégique (REP19/EXEC1), calendrier suivant lequel le Plan stratégique ne serait disponible qu'un mois avant la tenue de la session de la Commission.	Le calendrier mis au point par le Comité exécutif un an plus tôt a été respecté.
CX/EXEC 19/77/4	Plan stratégique 2014-2019: état d'avancement de la mise en œuvre	9	Secrétariat du Codex	Mauvaise communication entre les fonctionnaires au cours du processus.	Améliorer la planification.

CX/EXEC 19/77/5	Examen régulier de la gestion des travaux du Codex: rapport 2018-2019 — Processus d'examen critique	36	Secrétariat du Codex	Sous-estimation du temps nécessaire pour l'examen interne au sein du Secrétariat du Codex, en raison des nombreux débats et révisions, ainsi que de la participation des fonctionnaires aux nombreuses réunions du Codex organisées pendant le premier semestre. Examen nécessaire lors de l'atelier des présidents à la fin du mois de mars.	Fixer des délais réalistes pour les documents complexes.
CX/EXEC 19/77/6	Suite donnée à l'examen régulier 2017-2018 de la gestion des travaux du Codex: examen périodique des normes Codex	23	Secrétariat du Codex	Sous-estimation du temps nécessaire pour mener l'examen interne et obtenir des observations, en raison du volume des réunions organisées pendant le premier semestre.	Lancer plus tôt la mise au point du document pour en avancer l'examen (en janvier-février), à un moment où moins de sessions des organes subsidiaires sont organisées. Réduire le nombre de documents devant être mis au point pour le Comité exécutif et/ou établir des priorités entre ces documents (temps insuffisant pour les examiner lors de la session). Les modifications apportées avec le lancement d'un nouvel examen régulier tous les deux ans devraient contribuer à la réduction du nombre de documents.
CX/EXEC 19/77/7	Suite donnée à l'examen régulier de la gestion des travaux du Codex (rapport 2017-2018): utilisation des références dans les textes du Codex	28	Secrétariat du Codex		
CX/EXEC 19/77/8	Suite donnée à l'examen régulier de la gestion des travaux du Codex 2017-2018: incidences sur les ressources	20	Secrétariat du Codex		
CX/EXEC 19/77/9	Examen régulier de la gestion des travaux du Codex: thème pour 2019-2020	5	Secrétariat du Codex	Sous-estimation du temps nécessaire pour mener l'examen interne au sein du Secrétariat.	Lancer plus tôt les débats et l'élaboration du document.

CX/EXEC 19/77/10	Historique et implications du paragraphe 4 des déclarations de principes	22	Secrétariat du Codex	Complexité de la question. Sous-estimation du temps nécessaire pour mener l'examen interne et obtenir des observations de la FAO et de l'OMS, ainsi que pour les débats avec les membres.	Lancer plus tôt les débats et l'élaboration du document. Faire participer un plus grand nombre d'experts lorsque des questions particulièrement complexes sont traitées.
CX/EXEC 19/77/11	Demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex d'organisations internationales non gouvernementales	54	Secrétariat du Codex/FAO/OMS	Le Secrétariat ne peut arrêter la version définitive du document qu'après avoir reçu les avis des services juridiques de la FAO et de l'OMS.	Mise à disposition par tranches ou modification du processus.

2.5 Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCCF) – Documents en retard

Comme le montre la figure 6, de nombreux documents du Comité sur les contaminants dans les aliments sont tous les ans mis à disposition en retard.

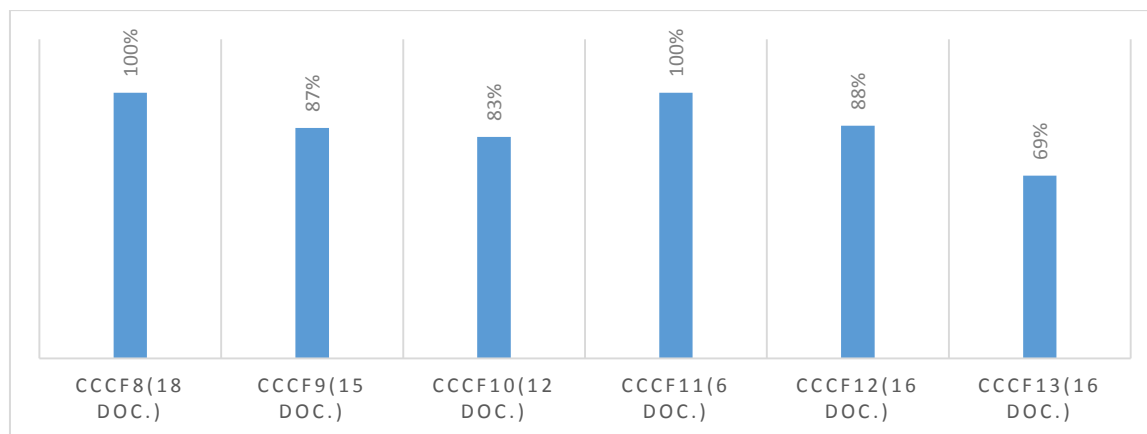
Il faut toutefois avoir à l'esprit que, exception faite des documents relatifs aux questions soumises à l'examen du Comité par la Commission et d'autres organes subsidiaires, aux questions soulevées par d'autres organisations et à un plan de travail prospectif et un calendrier plus facile à gérer pour le Comité, ainsi que quelques autres documents, la plupart des documents du Comité sont de nature technique et sont élaborés par divers groupes de travail électronique.

La mise au point de ces documents techniques dépend en règle générale de la communication de données, de l'analyse de celles-ci et de la consultation d'organes scientifiques tels que le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, ce qui peut se traduire par des retards dans la transmission des documents au Secrétariat du Codex. Du fait de la nature sensible de nombre de ces documents, les présidents demandent aussi bien souvent de retarder leur mise à disposition afin de parvenir à un consensus au sein des groupes de travail, ce qui permet ensuite d'avancer plus vite lors des débats au sein du Comité.

Les documents transmis par les groupes de travail électroniques nécessitent parfois des concertations supplémentaires avec le Secrétariat du Codex avant leur publication afin d'en améliorer la mise en forme avant la tenue des débats en plénière, ce qui ne peut être réalisé que lors de la dernière phase d'élaboration du document.

Lorsque de nombreux documents des groupes de travail électronique sont en retard et sont reçus en même temps, les retards s'accumulent. La lourde charge de travail du Comité est aussi susceptible de peser sur les pays qui participent aux groupes de travail électronique et de provoquer des retards supplémentaires. La proposition d'un plan de travail prospectif et d'un calendrier plus facile à gérer pour le Comité devrait toutefois contribuer à améliorer la situation.

Figure 6: Sessions du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) – Pourcentage des documents de travail en retard pendant la période 2014-2019



2.5.1 Mise à disposition des documents de travail de la treizième session du Comité sur les contaminants dans les aliments (2019) – Analyse des retards

Le tableau 3 propose un récapitulatif des documents de la treizième session du Comité sur les contaminants dans les aliments mis à disposition en retard, accompagné d'explications et de suggestions pour y remédier.

Tableau 3: Treizième session du Comité sur les contaminants dans les aliments (2019) – Durée et raisons des retards dans la mise à disposition des documents de travail

Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
CX/CF 19/13/4	Questions soulevées par d'autres organisations internationales	38	Autres	Document mis au point par d'autres organisations internationales (par exemple l'AIEA), en fonction de leur charge de travail et conformément à leurs procédures.	Recommander aux autres organisations internationales d'améliorer leur coordination aux fins d'une mise à disposition en temps voulu.
CX/CF 19/13/5	Avant-projet de limites maximales pour le plomb les produits sélectionnés dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995) (à l'étape 4)	29	Membres	La mise au point des limites maximales exige tout d'abord un appel à communication de données, puis du temps pour que celles-ci soient communiquées et ensuite analysées.	Activité menée à bien.
CX/CF 19/13/6	Avant-projet et projet de limites maximales pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao (à l'étape 4)	35	Membres		Continuer de mener des activités par étapes sur les groupes de produits. Encourager les membres à continuer de communiquer des données.

Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
CX/CF 19/13/7	Projet de Code d'usages pour la réduction des esters de 3-monochloropropane-1,2-diol et des esters glycidyliques (GE) dans les huiles raffinées ainsi que les produits alimentaires fabriqués avec des huiles raffinées	5	Membres	La nature sensible du sujet nécessite des débats approfondis au sein du groupe de travail électronique.	Activité menée à bien.
CX/CF 19/13/9	Document de travail sur l'établissement de limites maximales pour le plomb dans les produits selon une approche définissant des priorités	18	Membres	La mise au point des limites maximales exige tout d'abord un appel à communication de données, puis du temps pour que celles-ci soient communiquées et ensuite analysées.	Continuer de mener des activités par étapes sur les groupes de produits. Encourager les membres à continuer de communiquer des données.
CX/CF 19/13/10	Document de travail sur le plomb et le cadmium dans le quinoa	50	Membres		
CX/CF 19/13/11	Document de discussion sur la révision du <i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb</i> (CXC 56-2004)	35	Membres	Sous-estimation du volume de travail.	Améliorer la planification et respecter les délais.
CX/CF 19/13/12	Document de discussion sur le développement d'un code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du cacao par le cadmium	25	Membres		
CX/CF 19/13/14	Document de discussion sur l'établissement de LM pour le HCN dans le manioc et les produits à base de manioc et sur l'occurrence de mycotoxines dans ces produits	18	Membres	La mise au point des limites maximales exige tout d'abord un appel à communication de données, puis du temps pour que celles-ci soient communiquées et ensuite analysées.	Continuer de mener des activités par étapes sur les groupes de produits. Encourager les membres à continuer de communiquer des données.
CX/CF 19/13/15	Document de travail sur la création de limites maximales pour les aflatoxines dans les céréales (blé, maïs, sorgho et riz), la farine et les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge	55	Membres		
CX/CF 19/13/16	Orientations générales sur l'analyse des données aux fins de l'établissement de limites maximales	55	Membres	Sous-estimation de la charge de travail.	Améliorer la planification et respecter les délais.

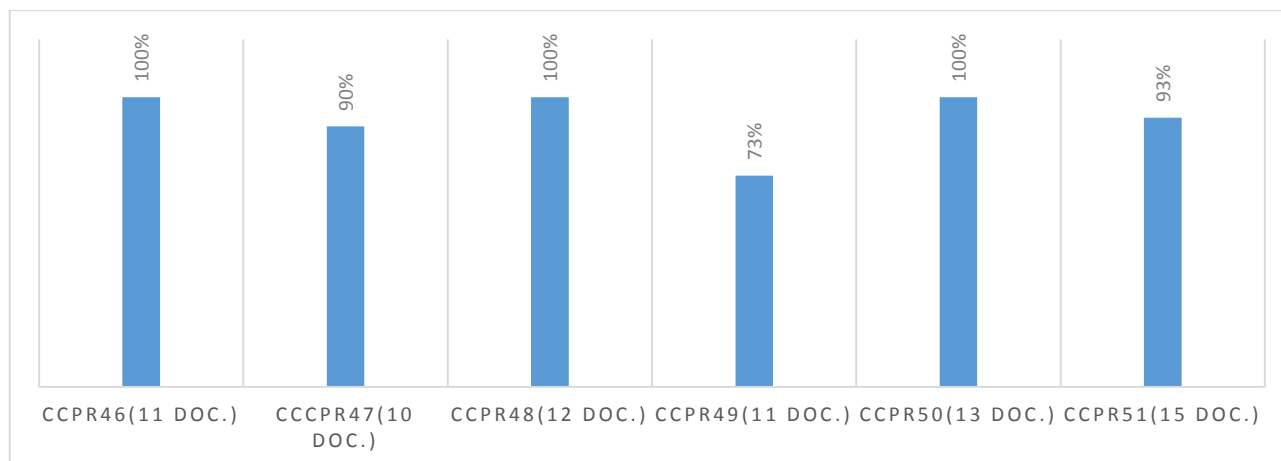
Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
CX/CF 19/13/18	Document de discussion sur un plan de travail prospectif pour le Comité sur les contaminants dans les aliments	58	Secrétariat hôte, Secrétariat du Codex et Secrétariat du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires.	Nécessité de débats approfondis entre les trois parties. Sous-estimation de la charge de travail.	Améliorer la planification et respecter les délais.

2.6.1 Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) – Documents en retard

Le Comité sur les résidus de pesticides est un autre comité pour lequel la mise à disposition des documents au moins deux mois avant la tenue de la session au cours de laquelle ils seront examinés représente un défi depuis de nombreuses années (figure 7). Les raisons des retards sont les mêmes que celles relevées pour le Comité sur les contaminants dans les aliments (section 2.5)

Le Comité exécutif s'est toujours félicité de l'efficacité des travaux du Comité sur les résidus de pesticides, en particulier lors de sa dernière session; les délégations du Comité sur les résidus de pesticides sont conscientes des défis qu'elles doivent relever et sont disposées à débattre de la question des documents en retard. Les produits de leurs travaux comptent parmi les plus importants des organes subsidiaires de la Commission.

Figure 7: Sessions du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCRP) – Pourcentage des documents de travail en retard pendant la période 2014-2019



2.6.1 Comité du Codex sur les résidus de pesticides (2019) – Retards et raisons

Le tableau 4 propose un récapitulatif des documents de la cinquante et unième session du Comité sur les résidus de pesticides, accompagné d'explications et de suggestions pour y remédier.

Tableau 4: Cinquante et unième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (2019) – Durée et raisons des retards dans la mise à disposition des documents de travail

Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
CX/PR 19/51/2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	34	Secrétariat du Codex	Version finale du document mise au point lorsque les rapports pertinents sont disponibles.	Distribuer le document sous la forme d'additifs au fur et à mesure de la mise à disposition des informations.
CX/PR 19/51/2-Add.1	Directives pour la détermination des pesticides en tant que perturbateurs endocriniens et approches de gestion des risques harmonisées pour ce qui est de leur présence dans les aliments	34	Membres	La nature extrêmement sensible du sujet exige des débats plus approfondis.	Point abandonné lors de la session du Comité.
CX/PR 19/51/3	Questions découlant de la FAO et de l'OMS	31	FAO/OMS	Document élaboré par la FAO et l'OMS en fonction de leur charge de travail et conformément à leurs procédures administratives. Participation de multiples contributeurs à l'élaboration des documents techniques complexes, ce qui exige un degré élevé de coordination et	Améliorer la coordination pour assurer la distribution en temps voulu du document.
CX/PR 19/51/3-Add.1	Groupe de travail JECFA/JMPR sur la révision du document d'orientation pour la définition de résidu	26	FAO/OMS		
CX/PR 19/51/3-Add.2	Évaluation probabiliste de l'exposition alimentaire aiguë aux pesticides	39	OMS		

Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
				plusieurs phases de révision.	
CX/PR 19/51/4	Questions proposées par d'autres organisations internationales	26	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	Document mis au point conjointement par la FAO et l'AIEA, en fonction de leur charge de travail et conformément à leurs procédures administratives.	
CX/PR 19/51/5	Propositions de LMR de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (aux étapes 7 et 4)	49	Membres	Mise au point d'environ 600-700 limites maximales de résidus (LMR) de pesticides et communication d'informations supplémentaires sur les résidus et la toxicologie.	Renforcer l'équipe du Secrétariat du Codex pour suivre le rythme des travaux préparatoires du Comité.
CX/PR 19/51/13	Document de discussion sur l'opportunité de réviser les <i>Directives sur l'utilisation de la spectrométrie de masse (SM) pour l'identification, la confirmation et le dosage des résidus</i> (CXG 56-2005)	47	Membres	Quantité de travail trop importante pour pouvoir respecter les délais fixés quant à la mise au point finale du document.	Fixer des délais réalistes qui permettent une mise à disposition en temps voulu.
CX/PR 19/51/14	Document de discussion sur une révision des équations relatives à l'apport à court terme estimatif international (ACTEI)	32	Membres	Point complexe et extrêmement sensible. Difficulté à parvenir à un consensus aux fins de la publication du document final.	Fixer des délais réalistes qui permettent une mise à disposition en temps voulu et redéfinir les limites du travail.
CX/PR 19/51/15	Document de travail sur les avantages et les problèmes liés à la participation de la JMPR à une révision conjointe d'un nouveau composé	34	Membres	Point complexe et sensible qui exige de nombreux débats sur des questions techniques et des questions de procédures entre le Comité, la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides et les pays qui participent à l'examen global.	Fixer des délais réalistes qui permettent une mise à disposition en temps voulu.

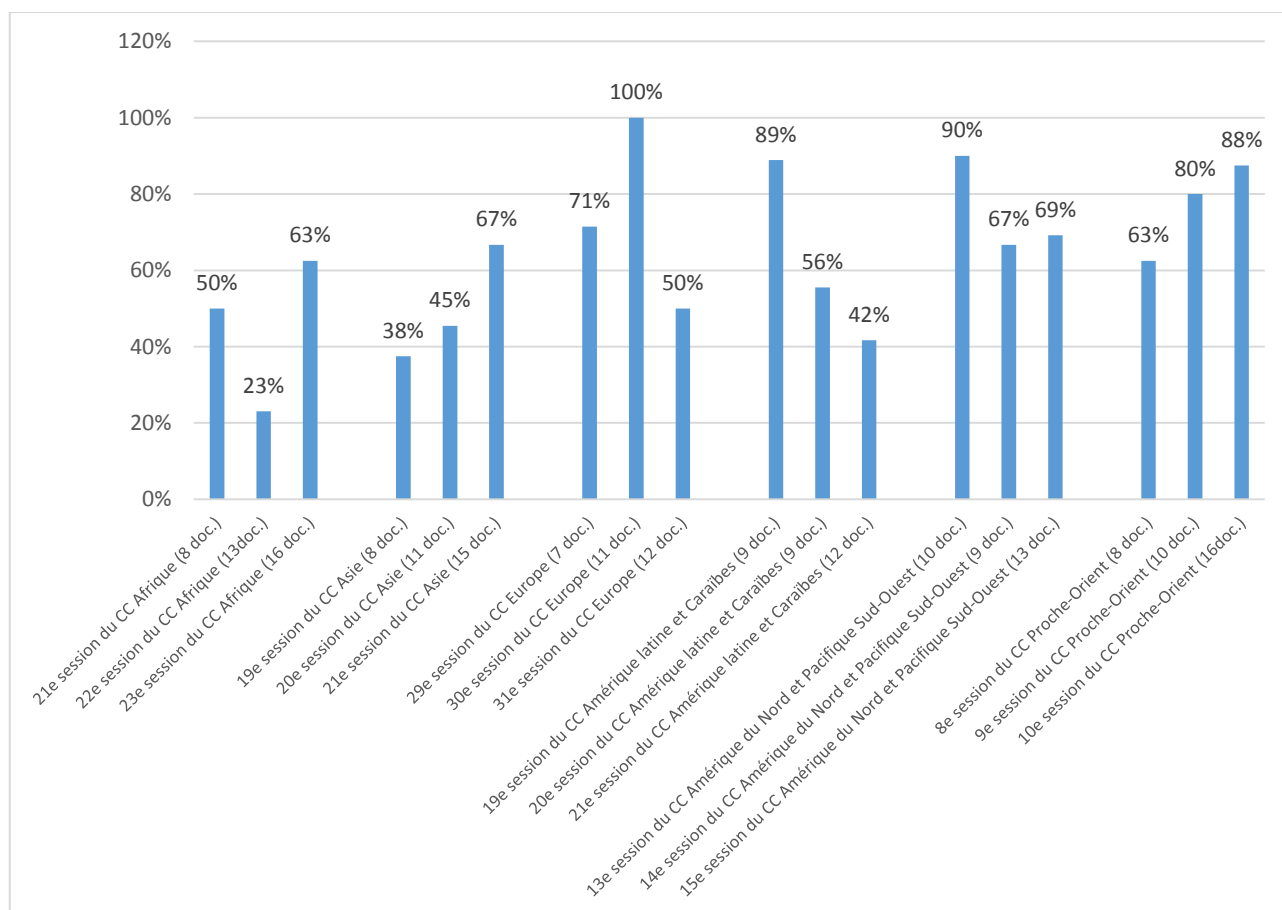
Cote du document	Titre	Jours de retard	Partie responsable/auteur	Raison(s) du retard	Solution(s)
CX/PR 19/51/16	Document de discussion sur l'élaboration de directives pour les composés présentant un niveau de problème de santé publique faible et pouvant être exemptés de l'établissement de CXL	35	Membres	Besoin d'étendre l'activité.	
CX/PR 19/51/17	Document de discussion sur la gestion des composés sans appui	32	Membres	Travaux de grande portée qui nécessitent une coordination avec d'autres groupes de travail électronique du Comité, en particulier en ce qui concerne la liste des priorités.	
CX/PR 19/51/18	Homologations nationales des pesticides	31	Membres	Travaux de grande portée qui nécessitent une coordination avec d'autres groupes de travail électronique du Comité, en particulier en ce qui concerne la liste des priorités.	
CX/PR 19/51/19	Établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité à la JMPR	39	Membres	Travaux de grande portée qui nécessitent une coordination avec d'autres groupes de travail électronique du Comité, en particulier en ce qui concerne la liste des priorités.	

2.7 Comités FAO/OMS de coordination – Documents en retard

On ne relève pas de tendance particulière en ce qui concerne la mise à disposition en temps utile des documents de travail des comités de coordination.

La responsabilité de l'élaboration des documents des comités régionaux de coordination est partagée entre les coordonnateurs régionaux, la FAO, l'OMS, les membres et le Secrétariat du Codex. Le nombre de documents a augmenté au sein de tous les comités régionaux de coordination ces trois dernières années (figure 7), en raison du processus de revitalisation des comités et de l'adoption d'un ordre du jour commun. Cette harmonisation a facilité l'élaboration de documents relatifs à certains points de l'ordre du jour, en raison de leur similitude, mais d'autres documents, qui reposaient sur des enquêtes, sur des consultations régionales ou sur les travaux de groupes de travail, n'ont pas pu être mis à disposition en temps utile faute de la réception des contributions nécessaires ou de la conclusion des débats y relatifs.

Figure 8: Sessions des comités régionaux de coordination (CC) – Pourcentage des documents de travail en retard pendant la période 2014-2019



En 2019, l'élaboration des documents pour les comités régionaux de coordination a coïncidé avec celle des documents pour le Comité exécutif et pour la Commission, ce qui a contribué aux retards. Afin de traiter ce problème, des débats sont en cours entre la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex sur le format et le calendrier des comités régionaux de coordination. Une réunion informelle avec les coordonnateurs régionaux sera organisée en marge de la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif. Le calendrier du prochain cycle des sessions des comités régionaux de coordination tiendra aussi compte du temps nécessaire pour élaborer les documents du Codex. En outre, des formations destinées aux nouveaux coordonnateurs régionaux sont prévues lors du second semestre 2020 et la question de la mise au point en temps voulu des documents de travail est l'un des sujets au programme.

2.8 Autres comités du Codex – Documents en retard

En ce qui concerne les autres comités du Codex, aucune tendance précise ne se dessine au fil des ans quant aux retards dans la mise à disposition des documents. Toutefois, s'agissant des comités qui se réunissent moins d'une fois par an, les retards tendent à être moins nombreux, mais il y a des exceptions.

3. CONCLUSIONS

3.1 Les raisons des retards dans la mise à disposition des documents ne sont pas toujours les mêmes et dépendent de la nature des documents en cours d'élaboration.

3.2 Les retards dans la distribution des documents ne sont pas nécessairement liés à des interruptions ou à des retards dans l'avancement effectif des travaux d'élaboration des normes. Un document en retard sur lequel un groupe de travail électronique est parvenu à un consensus fort peut être examiné plus rapidement au sein du comité concerné, ce qui est susceptible d'accélérer la progression des normes. Un document mis à disposition en temps utile qui nécessite encore de longues concertations au niveau national et la communication d'observations peut faire obstacle au bon déroulement des débats au sein du comité et retarder les normes.

3.3 Les retards sont notamment liés à la charge de travail de toutes les parties concernées (gouvernements, FAO, OMS et Secrétariat du Codex), ainsi qu'aux ressources disponibles.

4. RECOMMANDATIONS

Le Comité exécutif est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document et à formuler les suggestions qu'il jugera utiles. Le Secrétariat:

- continuera de suivre et de communiquer en toute transparence les dates de distribution des documents et les retards;
- distribuera les documents par tranches lorsque cela sera rationnel (par exemple les documents relatifs à l'examen critique ou les documents de la Commission);
- communiquera un calendrier réaliste de la distribution des documents du Comité exécutif et de la Commission, compte tenu de la charge de travail globale;
- continuera d'encourager les présidents des groupes de travail électronique à établir des calendriers réalistes quant à la communication des rapports.